

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Härter UG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Masse de scellement pour utilisation dans l'électrotechnique
Destiné exclusivement à l'usage industriel et professionnel.

Utilisations contre-indiquées

Utilisation par le consommateur final

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BBC Cellpack GmbH
Carl-Zeiss-Strasse 20
79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone +49 (0)7741 6007-0

N° Fax +49 (0)7741 64989

e-mail electrical.products@cellpack.com

Service émetteur / téléphone

+49 (0)7741 6007-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@cellpack.com

Identification de l'importeur

Adresse

Cellpack AG Electrical Products
Anglikerstrasse 99
CH-5612 Villmergen

N° de téléphone +41 56 618 18 18

N° Fax +41 56 618 12 45

e-mail verkauf.epschweiz@cellpack.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H332

Carc. 2; H351

Eye Irrit. 2; H319

Resp. Sens. 1; H334

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

STOT RE 2; H373

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH07



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène
acide isocyanique, ester du polyméthylène polyphénylène, polymère avec alpha.-hydro.-omega.-
hydroxypoly[oxy(méthyle-1,2-éthane-diyl
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Éléments d'étiquetage additionnels

UFI: 4W0C-MVT4-J00X-HVAJ

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle»

2.3 Autres dangers

La préparation peut être un sensibilisant de la peau. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet. En cas des voies respiratoires trop sensibles (asthme, bronchite chronique) la manipulation du produit n'est pas conseillée.

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

Caractérisation chimique

Mélange (préparation)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène		
	32055-14-4 500-079-6 - 01-2119457024-46	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373i	>= 50,00 - < 70,00 % en poids
2	acide isocyanique, ester du polyméthylène polyphénylène, polymère avec alpha.-hydro.-omega.-hydroxypoly[oxy(méthyle-1,2-éthane-diyl]		
	53862-89-8 - - -	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4*; H332 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
3	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues		
	9016-87-9 - 615-005-00-9 -	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4*; H332 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 Carc. 2; H351 STOT RE 2*; H373**	>= 10,00 - < 25,00 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(*, **, ***, ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% STOT SE 3; H335: C >= 5%	-	-
3	C, 2	Resp. Sens. 1; H334: C >= 0,1% Skin Irrit. 2; H315: C >= 5% Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% STOT SE 3; H335: C >= 5%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H373 par inhalation; -; -

3.3 Autres informations

UFI: 8CVJ-97AY-VU2C-1TQR

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Oxyde et dioxyde de carbone; Acide cyanhydrique (HCN); Vapeurs des isocyanates; Oxyde d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les résidus d'incendie conformément à la réglementation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Ajouter ce décontaminant aux résidus, dans un récipient ouvert, et laisser agir pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'aucune réaction ne soit plus constatée. Cette étape achevée, fermer le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir rubrique 13).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Collecter dans des conteneurs à déchets en acier inoxydable env. 1 heure après, ne pas fermer (production de CO₂). Maintenir humide e laisser à l'extérieur pendant plusieurs jours dans un endroit protégé. Eliminer conformément au rubrique 13. Nettoyer soigneusement les surfaces contaminés. - 8-10% de carbonate de sodium et 2% de savon liquide aqueux. - Savon liquide/jaune (savon de potassium avec ~ 15% de tensioactifs anioniques): 20 ml; Eau: 700 ml; Polyéthylèneglycol (PEG 400): 350 ml

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Les personnes qui ont des antécédents d'asthme, allergies, des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent en aucun cas mettre en oeuvre ces préparations ! Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ouautres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Mesures techniques et conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériauidentique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'etiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les emballages solidement fermés. Des précautions doivent être prises pour minimiser l'exposition de la préparation à l'atmosphère ou l'eau.

Température de stockage recommandée

Valeur 0 - 40 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnesnon autorisées! Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	9016-87-9	
	MAK (SUVA)		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

Diphenylmethan-4,4'-diisocyanat / Isocyanates de diphenylméthane-4,4'-diisocyanate	
Remarque/s	H SSC B
MAK (SUVA)	
Isocyanate / Isocyanates	
VLE (courte durée)	0,02 mg/m ³
VLE (8h)	0,02 mg/m ³
Remarque/s	S B, Als Gesamt-NCO gemessen. B für Diphenylmethan-4,4'-diisocyanat / Mesuré comme NCO total. B pour 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane.

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC
valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène			32055-14-4 500-079-6
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	50 mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	local	28,7 mg/cm ²
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	0,1 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,1 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,05 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,05 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène			32055-14-4 500-079-6
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	20 mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	25 mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	local	17,2 mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,025 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	0,05 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,025 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,05 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène		32055-14-4 500-079-6
	Eau	eau douce	1 mg/L
	Eau	eau marine	0,1 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	10 mg/L
	sol	-	1 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Un équipement de protection respiratoire par apport d'air frais doit être porté par le pistoleur même si la ventilation générale est bonne.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire

En cas de pistelage: équipement de protection respiratoire à adduction d'air. Dans les autres cas que le pistelage: dans une zone bien ventilée, l'équipement de protection respiratoire à adduction d'air peut être remplacé par un masque avec combinaison de filtre à particules et filtre à charbon actif.

Protection des yeux / du visage

Pour se protéger contre les projections de solvant toujours porter des lunettes.

Protection des mains

Observer les règles de la caisse de prévoyance contre les accidents touchant l'« utilisation de gants de protection ». Un gant de protection contre les produits chimiques essayé d'après la norme EN 374 est considéré approprié. Recommandation de protection contre les ingrédients généralement rencontrés dans les produits:

Pour le contact instantané (tel que protection contre des projections):

Matières appropriées:	caoutchouc nitrile, Néoprène
Épaisseur du matériel:	> 0,4 mm
Temps de passage:	> 480 min.

De toute façon, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques).

Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection touchant l'utilisation, l'emmagasinage, les soins et le remplacement des gants.

Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Une protection préventive de la peau est recommandée (crème de protection). Laver immédiatement à l'eau les parties de la peau contaminée.

Les opérations doivent être conçues de façon à éviter une utilisation permanente des gants de protection

Divers

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
liquide	
Couleur	
brun	
Odeur	
de terre; sent le moisi	
pH	
non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	> 300 °C
Méthode	DIN 53171
Source	Fabricant
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

Point d'écoulement (température d'écoulement)		
Valeur	-20	°C
Point d'éclair		
Valeur	230	°C
Méthode	DIN 51758	
Source	Fabricant	
Température d'inflammation		
Valeur	> 500	°C
Méthode	DIN 51794	
Inflammabilité		
Donnée non disponible.		
Limites inférieure d'explosion		
Donnée non disponible.		
Limites supérieure d'explosion		
Donnée non disponible.		
Pression de vapeur		
Valeur	14	hPa
Température de référence	20	°C
Valeur	71	hPa
Température de référence	50	°C
Valeur	90	hPa
Température de référence	55	°C
Densité de vapeur relative		
Donnée non disponible.		
Densité relative		
Donnée non disponible.		
Densité		
Valeur	1,22	g/cm ³
Température de référence	50	°C
Méthode	DIN 51757	
Solubilité dans l'eau		
Remarque/s	non miscible	
Solubilité		
Donnée non disponible.		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)		
Donnée non disponible.		
Viscosité cinématique		
Valeur	165	mPa*s
Température de référence	20	°C
Méthode	DIN 53211	
Caractéristiques des particules		
Donnée non disponible.		

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

 Dégagement de CO₂ à partir d'une température de polymérisation de 200 °C environ.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques. La préparation réagit lentement au contact de l'eau en développant de l'anhydride carbonique. Cette réaction provoque une montée de la pression dans le récipient fermé et peut entraîner la déformation, le gonflement et, dans des cas extrêmes, l'éclatement du récipient.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote, isocyanates monomères, des amines et des alcools.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène	32055-14-4	500-079-6
DL50	>	10000	mg/kg de poids corporel
Espèces concerne	rat		
Méthode	CAS 9016-87-9		
Source	OCDE 401		
	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène	32055-14-4	500-079-6
DL50	>	9400	mg/kg de poids corporel
Espèces concerne	lapin		
Méthode	CAS 9016-87-9		
Source	OCDE 402		
	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Härter UG
ETA (Mélange)	11,0000 mg/l
Voie d'exposition / état physique	Vapeur
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène	32055-14-4	500-079-6
CL50		310	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

Espèces concerne	rat
Méthode	CAS 9016-87-9
Source	OCDE 403
	ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Donnée non disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible.

Cancérogénicité
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Le contact prolongé avec la peau peut provoquer des effets de tannage et d'irritation. Au contact avec l'œil, le produit peut provoquer un rougissement fort et gonflement de la conjonctive. Un contact prolongé et répété avec la peau peut entraîner des réactions allergiques sous forme de rougeur de la peau chez des personnes sensibles.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Sur base des propriétés des composants isocyanates et considérant les données toxicologiques de préparations similaires: La préparation peut causer une irritation et/ou sensibilisation aiguë du système respiratoire induisant de l'asthme, des difficultés respiratoires et une oppression thoracique. Les personnes sensibilisées peuvent présenter ultérieurement des symptômes asthmatiques lorsqu'elles sont exposées à des concentrations atmosphériques largement inférieures aux limites d'exposition. Une exposition prolongée peut conduire à des problèmes respiratoires permanents.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène	32055-14-4	500-079-6
CL50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition			96 h
Espèces concerne	Danio rerio		
Méthode	CAS 9016-87-9		
Source	OCDE 203		
	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Formaldéhyde, produits oligomériques de la réaction avec l'aniline et le phosgène	32055-14-4	500-079-6
CE50	>	1640	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces concerne	Scenedesmus subspicatus		
Méthode	CAS 9016-87-9		
Source	OCDE 201 ECHA		
Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: A transporter toujours debout, dans des récipients bien fermés et sûres. Veillez toujours à ce que le personnel mandaté à manutentionner le produit connaisse les mesures de précautions et les règles de comportement à appliquer en cas d'accident ou de dispersion.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	9016-87-9	-	56, 74, 75, 77

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter UG

Code produit: B8.

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 16.05.2024

Version remplacée: 2.5.0, établi le: 14.08.2023

Région: CH

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

2 La concentration d'isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 697802